

à l'Institut. Rien donc n'empêche de diriger nos jeunes gens vers cette maison, pas même le prétexte du manque d'argent.

Je fais un appel pressant à tous les cultivateurs ; et j'espère que de toutes les paroisses rurales du diocèse, un élève au moins sera envoyé à Oka pour la rentrée prochaine du mois de septembre. Mais il faut que ces élèves soient décidés à y passer tout le temps d'un cours complet, c'est-à-dire deux années pour le simple diplôme, et trois années pour le grade universitaire. Ce n'est pas trop, si l'on veut vraiment posséder à fond une science aussi complexe que la science agricole.

Toutes les institutions similaires, au reste, exigent un stage d'une aussi longue durée. Et, à ce propos, il me faut déclarer ici que la règle établie par l'Eglise relativement à la fréquentation des écoles non-catholiques par des élèves catholiques est toujours en pleine vigueur, et qu'elle s'applique à toutes les institutions non-catholiques sans aucune exception. Les parents n'y peuvent envoyer leurs enfants sans encourir les peines canoniques portées par les conciles, à moins d'avoir obtenu de leur évêque une autorisation pour chaque cas particulier.

Je recommande à messieurs les curés de rappeler ce point de discipline ecclésiastique à leurs fidèles.

Et je les prie instamment d'user de toute leur influence pour procurer dès cette année un bon et prompt recrutement à notre Institut Agricole d'Oka.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

25 juillet 1909.

*N. D. L. R. — Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressés comme suit :*

RÉVÉREND PÈRE DIRECTEUR,

Institut Agricole d'Oka,

La Trappe, P. Q.